



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-35

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet MISE EN REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune a élaboré son schéma directeur d'eau potable en 2009/2010 et qu'après plus de 12 ans il est nécessaire de réaliser une révision de ce document.

Cela devra notamment tenir compte des régularisations des captages d'eau potable et des réseaux d'adduction, de la pose de compteurs d'eau, de la modernisation des réservoirs...

Ce schéma révisé présentera l'ensemble des travaux à réaliser pour résoudre les anomalies identifiées et satisfaire aux besoins actuels et futurs de la commune.

Cette révision sera attribuée à un bureau d'étude qui sera choisi, après consultation, par délibération du Conseil Municipal.

Le montant de cette révision est estimé à 35 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter les financeurs potentiels avec le plan de financement suivant :

- Agence de l'eau : 17 500 € soit 50%
- Département des Hautes-Alpes : 7 000 € soit 20%
- Autofinancement : 10 500 € soit 30%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve la mise en révision du schéma directeur d'eau potable de la Commune de Freissinières.

Autorise le Maire à notifier cette révision aux services compétents.

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

